

**Dialogue et concertation
 ont-ils un sens?**

A l'aune de nos expériences, nous constatons que les services du ministère de l'éducation nationale ont une conception très curieuse de ces notions fondamentales

(dialogue et concertation)

pour des relations normales entre employeurs et employés.

Une réforme est envisagée ? Ce n'est pas difficile : on supprime des moyens, on dit que l'on concerte les syndicats, on publie un décret, et on déclare : la réforme est faite.

Voilà comment procède notre patron !

Que deviennent les intérêts des élèves et des enseignants quand il s'agit de réduire les dépenses .. Les syndicats de l'enseignement privé sous contrat d'association l'ont bien compris puisqu'ils nous rejoignent dans notre refus de modifier « à la manière du ministère » le décret de 1950.

Alors mobilisons nous : le 11 décembre utilisons l'heure d'information syndicale pour mobiliser nos collègues.

Gilles Forhan
 pour le bureau académique.

- Préparer sa retraite :
 - Si vous pensez prendre votre retraite après le 1^{er} octobre 2007, il faut faire votre demande au moins 10 mois avant la date de départ !
 - **demande d'admission à la retraite** établie sur l'imprimé réglementaire en triple exemplaire.
 - Les dossiers doivent être **transmis par la voie hiérarchique**, au rectorat de Créteil,
 - CPA : les circulaires paraissent en général vers la fin du mois de janvier..

➤ **Mutation Inter académique**

le serveur est fermé le 11 décembre à 12h

- ❖ **Lundi 18 décembre 2006** Date limite de retour à la DPE du rectorat des formulaires de confirmation de demande de mutation, comportant les pièces justificatives demandées, visées et complétées, s'il y a lieu, par le chef d'établissement.
- ❖ **du 10 au 17 janvier** affichage sur Siam des barèmes retenus
- ❖ **17 janvier 2007** Date limite de réception à la DPE des demandes écrites de modification des barèmes retenus.

Attention à ne pas dépasser cette date



- **PEGC** : Le Secrétariat général du SNCL-FAEN a récemment reçu une réponse à la lettre envoyée au ministre le 12 septembre dernier (cf. bulletin national d'octobre 2006 p.14-15)
 Dans ce courrier, la Direction Générale des Ressources Humaines (ancienne DPE) confirme que **les PEGC ne peuvent être astreints ni à des compléments de service dans un autre établissement ni à l'accomplissement d'heures supplémentaires.**

**L'intersyndicale de Créteil réunie le 7 décembre
 SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-EIL, CGT
 Educ'Action, SNUEP-FSU, SUD Education, CNGA-CGC,
 SNCL-FAEN, SNALC-CSEN, SGEN-CFDT**

**appelle les personnels de l'académie à la GREVE
 le jour de re-convocation du CTPM,
 en principe LUNDI 18 DECEMBRE**

Pour le retrait du projet de décret modifiant le décret de 1950 et l'ouverture de véritables discussions pour que des réponses soient apportées à la nécessaire prise en compte des réalités du métier et que soient améliorées les conditions de son exercice.

